

COMPTE-RENDU

REUNION DE BUREAU

Mardi 4 février 2025

Le mardi 4 février 2025, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 29 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Christine FAUQUET
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sophie TUBIANA
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à M. Michel PONCHANT
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré, à M. François LAFOURCADE

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

1. Questions et informations diverses :

En attente de l'atteinte du quorum, Mme Sophie TUBIANA propose de modifier l'ordre du jour pour aborder les questions diverses.

Mme la Présidente informe les membres du Bureau de la démission de M. Éric TOURON de la Présidence de la Commission Finances. Elle tient à le remercier pour son soutien et son engagement au sein de la Commission.

▪ **Avancée des délibérations d'adoption de la Charte**

Elle informe les membres du Bureau de l'avancée des délibérations d'adhésion à la charte des communes. À ce jour, dix-sept conseils municipaux ont délibéré positivement et la délibération a été inscrite à l'ordre du jour de quarante-six assemblées délibérantes.

Mme Emmanuelle CREPEAU, directrice adjointe précise que six communes ont délibéré avant le 15 janvier, c'est-à-dire avant la saisine officielle des Régions. Ces délibérations n'étant pas recevables, il a été demandé aux communes de programmer à nouveau ce point à l'ordre du jour de leur Conseil municipal avant le 15 mai 2025.

Mme Christine FAUQUET, Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire, fait part aux membres du Bureau de sa discussion avec Mme le Maire de Pont-de-Ruan. Cette dernière lui a indiqué qu'elle hésitait à proposer à son conseil d'adhérer à la charte du Parc. Mme Christine FAUQUET indique qu'elle a plaidé en faveur du Parc en rappelant à Mme le Maire que l'adhésion au Syndicat mixte permet à une commune de bénéficier d'accompagnements et de financements spécifiques.

Mme Sophie TUBIANA remercie Mme FAUQUET pour cette information et pour son soutien. Elle précise, par ailleurs, que la Communauté de Commune Touraine-Vallée de l'Indre, délibérera sans doute positivement. Cela lui semble dommageable qu'une commune, située dans une Communauté de communes qui adhère au Parc, ne s'inscrive pas dans la même dynamique que son intercommunalité.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique que la commune de Pont-de-Ruan ne perçoit pas la dotation aménités rurales car elle est considérée comme une commune non rurale en raison de sa densité. Le Parc ne peut donc pas faire valoir cet argument auprès de cette commune l'inviter à adhérer.

▪ **Ordre du jour du Comité syndical du 1^{er} mars**

Mme Sophie TUBIANA présente l'ordre du jour du Comité Syndical qui se déroulera le samedi 1^{er} mars dans une commune de l'Indre-et-Loire qu'il reste à préciser. Ce Comité syndical sera centré sur la délibération relative au Rapport d'Orientation budgétaire. Un résultat propre sur 2024 de plus 37 820 € sera présenté. Elle rappelle qu'en 2022, le Parc présentait un résultat de moins 96 000 € et à plus 930 € en 2023. Elle se félicite de ce résultat en précisant qu'il conviendra de continuer les efforts réalisés pour réabonder les « réserves » du Parc.

Elle rappelle que la dotation aménités rurales s'est levée pour les communes du Parc en 2024 à 1 545 600 € et remercie chaleureusement les communes qui ont décidé de verser une partie de leurs dotations au Syndicat mixte du Parc pour un total de 6 720 €, à savoir Bourgueil, Villebernier et Benais. Elle indique que le Parc va mobiliser ces fonds pour financer un projet d'intérêt général sur le Parc.

M. François LAFOURCADE, Conseiller Départemental de l'Indre-et-Loire, demande combien de communes de son département bénéficient de la dotation aménités rurales.

Mme Emmanuelle CREPEAU indique que l'essentiel des communes du Parc bénéficient de la dotation, à l'exception des communes classifiées comme non rurales, comme Pont-de-Ruan. Elle propose de joindre au compte-rendu la liste des communes concernées et les montants associés (cf. annexe).

Le quorum étant atteint, Mme Sophie TUBIANA demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Les membres du Bureau valident le compte-rendu du Bureau du 1^{er} octobre 2024.

Monsieur Jackie Passet est désigné secrétaire de séance.

2. Convention technique et financière 2025 avec la CA Saumur-Val de Loire

Mme Sophie TUBIANA présente la convention technique et financière avec l'Agglomération Saumur-Val de Loire. Elle explique que, contrairement aux autres années, il a été choisi de présenter uniquement une convention annuelle, pour l'année 2025. Une fois que la charte aura été approuvée, le Parc proposera à l'Agglomération et aux autres EPCI du territoire d'établir des conventions cadre pour trois années auxquelles pourront être adossées des conventions techniques et financières annuelles.

La convention a pour objet deux sujets. D'une part, l'accompagnement de la zone industrielle de Méron avec une contribution du Parc estimée à 15 journées d'intervention et non plus à 25 jours comme l'an passé. Le Parc n'encadre en effet plus l'agent de l'agglomération cogestionnaire de la réserve, ni le stagiaire mobilisé pour des inventaires. D'autre part, la convention prévoit la contribution du Parc à l'animation du Projet alimentaire territorial porté par la Communauté d'agglomération. Le Parc participera par exemple à la promotion du dispositif « Cantine à un euro », la mise en contact des producteurs locaux avec les restaurants collectifs et plus généralement à l'appui aux communes pour respecter les lois Egalim et Climat et résilience.

Pour ces deux projets, l'intervention du Parc est estimée à 25 jours, associés à une rétribution de la Communauté d'Agglomération d'un montant maximum de 7 000 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2025 avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

3. Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible "Étang et boisements de Joreau" - Suivis et animation 2025

Mme Sophie TUBIANA invite M. Bastien MARTIN, technicien milieux naturels et gestionnaire de la réserve à présenter le projet de délibération.

M. Bastien MARTIN indique qu'il s'agit de la dernière année du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale « Étang et boisements de Joreau ». Si des suivis sur les arbres biologiques ou sur les odonates de l'étang seront réalisés, l'essentiel de l'année sera consacré à l'évaluation et au renouvellement du plan de gestion. Le travail engagé vise également l'extension de la réserve. Le Parc pilote la démarche en partenariat avec la commune de Gennes-Val de Loire, cogestionnaire de la réserve et en lien avec les propriétaires de parcelles jouxtant la réserve. Le travail en régie conséquent sera mené grâce à la mobilisation de fonds européens et régionaux. Il précise que le volet « extension de la réserve » du projet est financé à hauteur de 80 % par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre du Fonds vert.

Mme Sophie TUBIANA souligne que cette animation n'a pas été impactée par les restrictions budgétaires régionales.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU rappelle que dorénavant les plans de financements comprennent les frais indirects liés au personnel, même si ces frais ne sont pas pris en charge par les financeurs.

M. Michel PONCHANT, élu de la commune de Fontevraud-l'Abbaye estime qu'il est important de connaître le travail réalisé et l'impact sur les finances du Parc.

M. Bastien MARTIN précise que la réserve naturelle comprend aujourd'hui 92 hectares. Le Parc a prospecté auprès des propriétaires limitrophes, dont la commune, sur près de 300 hectares. Ce travail de diagnostic a été réalisé notamment par Mme Justine DURET recrutée en 2023 grâce à des financements issus du Fonds vert. Le périmètre provisoire de la réserve est de 205 hectares soit une multiplication par deux potentielle de sa surface. Cette extension comprendrait des milieux très intéressants, tels que des landes, des anciennes prairies de fauche ou des zones de fourrés. Le nombre d'espèces concernées pourrait quasiment doubler, passant d'un millier à mille huit cents espèces. Des propriétaires privés seraient intéressés pour inscrire leur propriété dans la réserve. L'année 2025 verra la finalisation du diagnostic écologique et la rédaction du plan de gestion. Le diagnostic de la réserve étendu sera présenté au Comité consultatif de la Réserve puis au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour valider cette extension.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU complète en rappelant que le Parc s'est engagé, via la mobilisation des financements Fonds vert, à contribuer à la création d'aires protégées. L'extension de la réserve est ainsi importante et nécessaire. Cependant, le doublement de la surface nécessitera de renforcer les moyens mobilisés pour animer et gérer le site. Il s'agit d'un point d'alerte important à considérer dans les années à venir.

M. Michel PONCHANT demande le positionnement de la Région sur le financement du futur site.

Mme Sophie TUBIANA indique que le Parc a reçu le feu vert pour travailler sur l'extension de la réserve. Le problème principal dans le contexte actuel c'est que le Parc ne peut pas se reposer sur des engagements pluriannuels fermes des financeurs. Le Parc est soumis à des couperets qui peuvent tomber d'une année à l'autre. Elle souligne que d'autres Parcs sont confrontés à des coupes budgétaires beaucoup plus importantes.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU confirme en indiquant que des Parcs sont en grande difficulté avec pour certains des baisses très importantes des financements régionaux sur les programmes d'actions et sur la cotisation statutaire. Le Parc Loire-Anjou-Touraine n'a eu qu'une baisse de 10 % du programme d'actions en investissement côté Pays-de-la-Loire et un report de versements des acomptes et soldes pour la Région Centre Val de Loire. L'inquiétude demeure concernant le montant de la subvention du Ministère versée par la DREAL Pays de la Loire, précédemment fixée à 150 000 €. A l'heure actuelle les services ne sont pas en mesure de nous assurer que ce montant sera assuré pour 2025.

Mme Sophie TUBIANA complète en s'inquiétant des coupes budgétaires importantes dont font l'objet les politiques environnementales dans le projet de loi de finances.

À la question de M. Michel PONCHANT concernant la présence des odonates sur la réserve, M. Bastien MARTIN explique que l'année 2024 n'a pas été suffisante pour permettre à la population d'odonates de retrouver un niveau équivalent à celui de 2022. Il rappelle que le site a été considérablement dégradé par la sécheresse, impactant de manière assez inédite les libellules. Il signale que pour la première fois depuis des années, l'étang déborde actuellement. En complément, il indique que l'une des actions principales menées sur la réserve, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, sera la restauration de la retenue. Le Parc apporte son assistance technique pour mettre en œuvre ces travaux et assurer le dépôt des autorisations environnementales associées. Si tout se passe bien, une entreprise débutera en septembre les travaux de restauration de la retenue. Il s'agit de travaux très lourds, essentiels pour assurer la pérennité de l'ouvrage et la sécurité des habitants.

M. Jackie PASSET, élu de la commune de La-Ménitrie demande quel est le niveau d'implication de la commune.

M. Bastien MARTIN indique que la commune est très mobilisée dans le projet. Il s'agit ici d'un budget conséquent de l'ordre de 245 000 €. La Région fait un effort important en apportant 30 % du financement. Un dossier Fonds vert sera déposé pour 40 % d'aide et 10 % seront sollicités auprès du Département. La Commune mobilisera ainsi 20 % d'autofinancement sur ce projet.

M. Bastien MARTIN présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Type de dépenses	Postes de dépenses en fonctionnement	Montants estimatifs basés sur les coûts réels TTC	
Régie ETP	Extension RNR, technicien – 35 j	8 553,30 €	20 039,16 €
	Animation PNR, technicien – 30,5 j	7 453,59 €	
	Suivi administratif PNR LAT, technicien – 16,5	4 032,27 €	
Frais	Frais indirect – 15 %	3 005,87 €	
TOTAL		23 045,03 €	

Postes de dépenses	FEDER Pays de la Loire		Région Pays de la Loire - RNR		Agence de l'eau Fonds vert		PNR LAT
	% et base éligible	Subvention	% et base éligible	Subvention	% et base éligible	Subvention	
Extension RNR - ETP					80% de 12 250 €	9 800 €	
Animation - ETP	50 % de 12 863,99*	6 432,00	40 % de 7 453,59	2 981,44			
Suivi administratif - ETP			Forfait	1 250,00			
Frais indirect	7 % de la base éligible	450,24					2 131,35 €
TOTAL : 23 045,03 €		6 882,24 €		4 231,44 €		9 800,00 €	2 131,35 €

* coût forfaitaire de 35,09 €/heure - 47 jours soit 366,6 heures

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident les dépenses et le plan de financement prévisionnels, selon les tableaux susvisés, pour l'animation de la Réserve naturelle régionale de Joreau du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter une subvention de 4 231,44 € auprès de la Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre de cette opération sur la période considérée ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et de l'ENS « Étang et boisements de Joreau » ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

4. Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny : programme d'action et budget 2025 -2026

Mme Sophie TUBIANA invite M. Bastien MARTIN à présenter la délibération relative à l'animation de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny.

M. Bastien MARTIN rappelle que la réserve est située en Indre-et-Loire à La-Roche-Clermault. Il indique que la délibération porte sur le plan de financement de la réserve pour les années 2025 et 2026. Il présente quelques-unes des actions prévues pour la période considérée. Certaines actions sont récurrentes comme le bagage des oiseaux, d'autres sont réalisées tous les trois ans, comme le suivi des papillons. Ces actions permettent de suivre l'évolution des écosystèmes en présence sur le marais. Ces milieux ont beaucoup évolué depuis la réalisation des travaux en 2020, permettant une avancée très nette de la biodiversité.

M. Bastien MARTIN présente les dépenses prévisionnelles suivant en précisant que les montants sont similaires aux années passées.

Type de dépenses	Postes de dépenses en fonctionnement	Montants estimatifs TTC 2025		Montants estimatifs TTC 2026		Montants estimatifs TTC 2025-2026
Prestations	Inventaires, évaluation de l'impact des pratiques de gestion, achat de sondes et d'uniformes	20 100,00 €		11 340,00 €		31 440,00 €
Régie ETP	Animation PNR, technicien	17 228,79 €	18 030,92 €	18 071,90 €	26 008,20 €	44 039,12 €
	Animation PNR, chef de service biodiversité	802,13 €		3 436,30 €		
	Stage cartographie des habitats			4 500,00 €		
Frais	Frais indirects sur ETP – 15%	2 704,64 €		3 901,23 €		6 605,87 €
TOTAL TTC		40 835,56 €		41 249,43 €		82 084,99 €

M. Bastien MARTIN complète en indiquant que la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire, co-gestionnaire du site, mène une action d'envergure visant l'accessibilité et la découverte de la réserve avec la pose notamment de platelages. Il explique que malheureusement les travaux ont connu cette année de forts ralentissements du fait des niveaux d'eau importants dans le marais qui ne permettent pas aux engins d'accéder à la réserve. Il espère que les travaux pourront se terminer d'ici cet été afin de permettre l'inauguration de la réserve en septembre.

Du point de vue des recettes, M. Bastien MARTIN précise que le Parc mobilise une aide du FEADER qui a diminué, passant de 70 %, sur les plans de financement précédents à 30 %. Pour compenser cette perte de financements, la Région Centre Val de Loire a décidé d'augmenter son taux de participation de 30 % à 70 %. Il précise qu'il s'agit ici d'un pourcentage sur les dépenses éligibles. Le Parc doit ainsi mobiliser une part d'autofinancement de l'ordre de 10 300 € sur deux années.

Financeurs	Montants estimatifs TTC par année		Montants estimatifs TTC globaux
	2025	2026	
FEADER	2025	10 703,60 €	23,04 % 18 911,78 €
	2026	8 208,18 €	
Région Centre-Val de Loire	2025	26 691,64 €	64,36 % 52 835,38 €
	2026	26 143,74 €	
PNR LAT	2025	2 704,64 €	12,60 % 10 337,82 €
	2026	3 901,23 €	
TOTAL			82 084,99 €

M. François LAFOURCADE demande quand le site pourra être ouvert au public.

M. Bastien MARTIN répond que tous les moyens sont mis en œuvre pour finir le chantier avant l'été. Il reste 130 mètres de platelages à poser, la pause du mobilier d'interprétation et la signalétique. Le marais étant en grande partie sous l'eau les entreprises ne peuvent pas accéder au site. L'inauguration sera organisée par la Communauté de communes. Le Parc, en tant que co-gestionnaire sera associé à cet évènement.

M. Michel PONCHANT demande si les travaux réalisés ont porté leurs fruits.

M. Bastien MARTIN répond que les travaux sont très efficaces. Lors de la sécheresse de 2022, le marais ne s'est pas asséché comme les autres années. Le marais joue son rôle, il stocke de l'eau. Si les niveaux d'eau freinent la réalisation des travaux, ils sont également le signe que les écosystèmes du marais fonctionnent à nouveau correctement.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent les dépenses et plan de financement prévisionnels relatifs à l'animation 2025-2026 de la RNR du Marais de Taligny ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne et du Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

5. Site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre : ajustement d'une délibération relative à l'attribution d'un marché pour le FEADER

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération relative à l'ajustement du plan de financement du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre en 2023. La délibération réalisée précédemment ne présentait pas de plan de financement. Le FEADER nous demande de reprendre une délibération alors même que les actions sont réalisées.

Elle précise que l'autofinancement du Parc est nettement moindre que celui qui est annoncé dans le plan de financement prévisionnel. D'une part, toutes les actions n'ont pas été réalisées, notamment en raison de la disparition du Rôle des genêts, et d'autre part, le financement de la DRAAF étant forfaitaire la part d'autofinancement du Parc est limité à moins de 500 euros.

Mme Sophie TUBIANA regrette amèrement la disparition du rôle des genêts, une espèce emblématique des prairies inondables.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le budget et le plan de financement prévisionnels pour l'animation du site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre en 2023 ;
- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission ;
- ✓ disent que les crédits ont été inscrits au budget.

6. Représentation des élus du Parc aux COPILs Natura 2000

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération relative à la désignation d'élus du Parc au Comités de pilotage de sites Natura 2000. Elle explique que lorsque nous avons sollicité le COPIL Natura 2000 « Loire » pour délibérer en faveur du classement Ramsar, nous avons constaté qu'aucun élu du Parc n'avait été désigné pour siéger au sein de ce COPIL.

Il est donc proposé de procéder à des désignations au sein de tous les COPIL situés sur le territoire du Parc dont le Parc n'assure pas l'animation. Elle précise que la zone spéciale de conservation de la « Forêt de Chinon et landes du Ruchard » n'est pas animée à ce jour. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une désignation sur ce site.

Mme Gaëlle LAHOREAU, Conseillère régionale de la Région Centre-Val de Loire, précise que le site Natura 2000 n'est pas animé depuis des années. Elle regrette également que les contraintes financières ne permettent pas d'animer ce site. Activer aujourd'hui l'animation de ce site mettrait en péril les autres sites Natura 2000.

Mme Sophie TUBIANA précise que ces COPIL se réunissent une à deux fois par an. Elle propose de désigner uniquement des titulaires.

Elle indique que M. Pierre NION, vice-président de la Commission Biodiversité, se propose de représenter le Parc sur deux sites, celui de la « Loire, de Candes-Saint-Martin à Mosnes-sur-Loire » et celui du « Lac de Rillé et des forêts voisines de l'Anjou et de la Touraine ».

Mme la Présidente demande si des membres du Bureau présents souhaitent se porter candidat pour représenter le Parc dans deux autres COPIL de sites Natura 2000, celui relatif aux cavités à chauves-souris en Maine-et-Loire et celui des Puys du Chinonais en Indre et Loire.

N'ayant pas de candidat pour ces deux sites, Mme Sophie TUBIANA propose que ces désignations soient réalisées lors du prochain Comité syndical.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent pour désigner M. Pierre NION représentant du Parc au sein des Comités de pilotage de deux sites :

- ✓ ZPS et ZSC Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes sur Loire : *en 37 (1 seule représentation nécessaire pour les 2 démarches)*
- ✓ ZPS Lac de Rillé et forêts voisines des confins de l'Anjou et de la Touraine : *en 49 et en 37*

7. Représentation d'un élu du Parc à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) de Maine-et-Loire

Mme Sophie TUBIANA explique qu'il est nécessaire, à la suite de la démission de M. Paul OPREA, élu de Loire-Authion et membre du Bureau du Parc, de procéder à la désignation d'un représentant du Parc à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) de Maine-et-Loire.

Mme Laurence BROSSARD, élue de Loire-Authion et membre du Bureau est candidate.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent la candidature de Madame Laurence BROSSARD et la désignent pour représenter le PNR LAT à la Commission départementale des espaces, sites et Itinéraires 49, sports de nature : élaboration de Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) en tant que titulaire.

8. Contrat de prêt à usage de barres d'effarouchement

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération relative aux Contrats de prêt de barres d'effarouchement. Ces barres sont prêtées par le Parc aux agriculteurs afin de leur éviter de détruire des petits mammifères et oiseaux présents sur les parcelles.

Elle explique que grâce au soutien financier des Régions, de la Fondation Lisea Biodiversité et d'EDF le Parc dispose aujourd'hui de 11 barres d'effarouchement. Afin de procéder à ces prêts, il est proposé de conclure des contrats à usage entre le Parc et les exploitations agricoles concernées. Ces contrats permettent de s'assurer du bon état des barres d'effarouchement au moment du prêt et à leur restitution.

Mme la Présidente explique que les barres d'effarouchement sont très efficaces et remercie les agriculteurs qui utilisent ce dispositif pour préserver la faune nicheuse.

M. François LAFOURCADE demande si les agriculteurs expriment des réticences et si oui, quels sont les principaux obstacles rencontrés.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique que l'engagement des agriculteurs est nécessaire car ils appliquent, en utilisant les barres d'effarouchement, un mode de gestion différent en liaison, souvent avec des modes de pratiques agricoles pouvant être intégrées dans des MAEC.

M. Bastien MARTIN explique que les barres d'effarouchement sont aujourd'hui équipées de vérins. Elles sont plus faciles à manœuvrer. Cependant, il précise que l'agriculteur doit adapter sa conduite du tracteur, il doit ralentir et attendre notamment que les oiseaux se soient envolés avant de passer avec la barre de coupe.

M. Jackie PASSET complète en indiquant que ces agriculteurs sont déjà engagés dans des MAEC et donc connaissent parfaitement les pratiques à mettre en œuvre pour préserver les oiseaux.

Mme Sophie TUBIANA poursuit, il s'agit ici d'agriculteurs engagés pour la préservation de la biodiversité.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU précise que ces barres d'effarouchement sont proposées aux agriculteurs engagés dans des MAEC et au-delà, à tout agriculteur volontaire. Ainsi, le Parc élargit son périmètre d'intervention.

Mme Brigitte GUGLIELMI, Conseillère départementale du Maine-et-Loire, explique qu'il existe des techniques de fauche qui consistent à commencer par le centre et à finir par les extérieurs. Elle demande si ces modalités sont connues des agriculteurs.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique que le prêt de ces barres sont accompagnées par le Parc. L'usage de la barre d'effarouchement vient en complément d'autres pratiques qui sont présentées aux agriculteurs par les agents du Parc.

Mme Sophie TUBIANA complète en expliquant que ces pratiques de gestion sont expliquées également aux agriculteurs impliqués dans la préservation du busard cendré.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le modèle du contrat de prêt à usage de barres d'effarouchement annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer les contrats de prêt à usage qui seront établis avec les exploitations agricoles concernées ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action.

9. Contrat d'assurance groupe Assurance statutaire

Mme Emmanuelle CREPEAU présente la délibération relative au Contrat d'assurance groupe. En 2025, le Parc participe au contrat groupé avec le Centre de Gestion pour l'assurance

statutaire. Il a été octroyé à Groupama Loire-Bretagne et SIACI Saint-Honoré. Ce contrat d'assurance garantit les risques financiers à l'exception du congé de maladie ordinaire.

Elle explique que ce contrat de groupe avec le Centre de gestion permet au Parc de faire des économies importantes dans cette période d'inflation.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent favorablement pour :

- ✓ autoriser la Présidente à signer la convention, annexée, avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer l'établissement public au contrat d'assurance groupe sans couverture des charges patronales ;
- ✓ dire que les crédits sont inscrits au Budget.

10. Informations :

M. François LAFOURCADE demande où en est le Parc de la labellisation Ramsar et si le Parc a reçu les retours de toutes les collectivités concernées.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU explique que le Parc reçoit de très nombreuses délibérations et lettres de soutien au projet de labellisation, suite à l'appel à soutien réalisé fin 2024. Le dépôt formel en ligne est en cours, il sera réalisé dans les jours à venir. Par la suite, le projet sera soumis à un cycle d'avis régionaux et nationaux, réalisés par le Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) et le Conseil national de protection de la nature (CNP). Des visites seront organisées sur le territoire avant l'été avec une labellisation du site attendue début 2026.

Mme Sophie TUBIANA exprime son attachement à cette démarche et à l'aboutissement de la labellisation.

▪ **Délégation de la Présidente : avis et attribution de marchés**

Mme Sophie TUBIANA explique que la réfection de la toiture de la Maison du Parc est en cours. Les travaux sont confiés à Couverture saumuroise de plus de 43 000 € TTC.

Elle présente les avis rendus par le Parc. Le premier concerne l'organisation d'un rallye touristique en juin qui traversera la zone Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre. Le second avis concerne les travaux réalisés par RTE aux abords des lignes aériennes et électriques, en indiquant que le Parc demande à ce que les travaux ne soient pas réalisés en période sensible. Elle rappelle à ce sujet, la lourde condamnation prononcée par la Cour d'appel d'Angers de la SNCF dont les travaux le long des voies avaient impacté fortement la biodiversité.

La troisième consultation concerne les serres multi-chapelles. Elle rappelle que le Parc a travaillé sur ces questions en liaison avec les agriculteurs les années passées. Le Parc a été saisi sur quatre projet sur plus de treize hectares. Ils ont été examinés globalement afin de faire part de nos observations et conseils aussi bien en matière d'hydrologie que d'impacts visuels et en rappelant qu'il était important que ces projets soient acceptés socialement. Elle constate une banalisation du paysage qui alerte les habitants et qui est inquiétante dans un Parc. Elle estime qu'il est possible de limiter l'impact visuel de ces serres par des plantations, renforçant au par ailleurs les corridors écologiques.

Elle remercie les membres du Bureau pour leur participation et rappelle que le prochain Comité syndical se tiendra le samedi 1^{er} mars en Indre-et-Loire.

DOTATION aménités rurales

Dpt.	EPCI	Commune	2022	2023	2024
37	CCCVL	ANCHE	- €	3 000	4 511 €
37	CCTVV	ASSAY	- €	3 000	6 663 €
37	CCCVL	AVOINE	- €		9 895 €
37	CCTVV	AVON-LES-ROCHES	1 044 €	3 000	16 917 €
37	CCTOVAL	AVRILLE-LES-PONCEAUX	5 881 €	8 277	21 016 €
37	CCTVI	AZAY-LE-RIDEAU	6 713 €	14 902	19 884 €
37	CCCVL	BEAUMONT-EN-VERON	- €	11 189	15 050 €
37	CCTOVAL	BENAI	8 718 €	11 378	13 465 €
37	CCTOVAL	BOURGUEIL	33 449 €	43 576	43 576 €
37	CCTVV	BRASLOU	- €	3 000	7 565 €
37	CCTVV	BRAYE-SOUS-FAYE	1 000 €	3 000	7 339 €
37	CCTVI	BREHEMONT	1 516 €	3 355	8 644 €
37	CCTVV	BRIZAY	1 000 €	3 000	6 733 €
37	CCCVL	CANDES-SAINT-MARTIN	- €	3 000	3 300 €
37	CCTVV	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	1 568 €	3 461	8 758 €
37	CCTVV	CHAVEIGNES	1 289 €	3 000	10 680 €
37	CCTVI	CHEILLE	3 321 €	7 414	26 191 €
37	CCTVV	CHEZELLES	- €	3 000	6 861 €
37	CCCVL	CHOUZE-SUR-LOIRE	- €	8 824	18 044 €
37	CCCVL	CINAI	- €	6 000	6 000 €
37	CCTOVAL	CONTINVOIR	6 723 €	9 259	27 640 €
37	CCTOVAL	COTEAUX-SUR-LOIRE	17 196 €	22 479	28 860 €
37	CCTVV	COURCOUE	- €	3 000	7 261 €
37	CCCVL	COUZIER	- €	3 000	5 452 €
37	CCCVL	CRAVANT-LES-COTEAUX	- €	3 000	18 156 €
37	CCTVV	CRISSAY-SUR-MANSE	1 000 €	3 000	3 604 €
37	CCTVV	CROUZILLES	1 011 €	3 000	7 424 €
37	CCTVV	FAYE-LA-VINEUSE	- €	3 000	8 214 €
37	CCTOVAL	GIZEUX	5 857 €	8 196	14 413 €
37	CCCVL	HUISMES	- €	5 968	14 151 €
37	CCTVV	JAULNAY	1 000 €	3 000	6 947 €
37	CCTVI	LA CHAPELLE-AUX-NAUX	1 071 €	3 000	3 873 €
37	CCTOVAL	LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	2 750 €	6 149	13 082 €
37	CCCVL	LA ROCHE-CLERMAULT	- €	3 000	9 411 €
37	CCTVV	LA TOUR-SAINT-GELIN	1 020 €	3 000	6 968 €
37	CCTOVAL	LANGAIS	48 960 €	60 523	60 523 €
37	CCTVV	LEMERE	1 000 €	3 000	9 443 €
37	CCCVL	LERNE	- €	3 000	7 824 €
37	CCTVI	LIGNIERES-DE-TOURAIN	2 356 €	5 312	7 575 €
37	CCTVV	LIGRE	2 001 €	4 479	14 315 €
37	CCTVV	L'ILE-BOUCHARD	2 861 €	6 357	6 357 €
37	CCTVV	LUZE	1 000 €	3 000	9 339 €
37	CCCVL	MARCA	- €	3 000	10 296 €
37	CCTVV	MARIGNY-MARMANDE	1 139 €	3 000	14 553 €
37	CCTVV	PANZOULT	1 187 €	3 000	16 336 €
37	CCTVV	PARCAY-SUR-VIENNE	1 197 €	3 000	9 481 €

37	CCTVV	RAZINES	1 000 €	3 000	6 819 €
37	CCTOVAL	RESTIGNE	2 180 €	4 856	12 119 €
37	CCTVV	RICHELIEU	3 223 €	7 158	7 158 €
37	CCTVI	RIGNY-USSE	1 023 €	3 000	7 932 €
37	CCTVV	RILLY-SUR-VIENNE	1 000 €	3 000	6 708 €
37	CCTVI	RIVARENNES	1 839 €	4 114	11 395 €
37	CCCVL	RIVIERE	- €	3 000	3 212 €
37	CCTVI	SACHE	2 555 €	5 736	15 055 €
37	CCCVL	SAINT-BENOIT-LA-FORET	- €	3 501	17 425 €
37	CCCVL	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	- €	3 000	7 640 €
37	CCTOVAL	SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	2 033 €	4 605	21 454 €
37	CCCVL	SAVIGNY-EN-VERON	- €	6 703	14 750 €
37	CCTVV	SAZILLY	1 000 €	3 000	5 155 €
37	CCCVL	SEUILLY	- €	3 000	7 648 €
37	CCTVV	TAVANT	1 000 €	3 000	3 000 €
37	CCTVV	THENEUIL	1 000 €	3 000	4 907 €
37	CCTVI	THILOUZE	3 191 €	7 202	18 431 €
37	CCCVL	THIZAY	- €	3 000	4 019 €
37	CCTVV	TROGUES	1 000 €	3 000	4 704 €
37	CCTVI	VALLERES	2 361 €	5 343	9 220 €
37	CCTVV	VERNEUIL-LE-CHATEAU	1 000 €	3 000	3 869 €
37	CCTVI	VILLAINES-LES-ROCHERS	1 913 €	4 231	7 690 €
37	TMVL	VILLANDRY	2 113 €	4 711	10 570 €
COMMUNES DE L'INDRE-ET-LOIRE			194 259 €	419 258 €	813 470 €
49	CASVL	ALLONNES	5 414 €	11 975	24 233 €
49	CASVL	ANTOIGNE	1 000 €	3 000	8 634 €
49	CASVL	ARTANNES-SUR-THOUET	1 000 €	3 000	4 210 €
49	CASVL	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	- €	14 160	22 990 €
49	CCLA	BLAISON-SAINT-SULPICE	2 421 €	5 445	15 655 €
49	CASVL	BLOU	1 801 €	3 945	11 835 €
49	CASVL	BRAIN-SUR-ALLONNES	3 761 €	8 435	22 499 €
49	CCLA	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	- €		42 541 €
49	CASVL	BROSSAY	1 000 €	3 000	3 000 €
49	CASVL	CIZAY-LA-MADELEINE	1 000 €	3 000	9 314 €
49	CASVL	COURCHAMPS	1 000 €	3 000	4 162 €
49	CASVL	DENEZE-SOUS-DOUE	1 000 €	3 000	11 210 €
49	CASVL	EPIEDS	1 345 €	3 000	13 966 €
49	CASVL	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	2 870 €	6 353	9 832 €
49	CASVL	GENNES VAL DE LOIRE	16 138 €	35 698	86 163 €
49	CASVL	LA BREILLE-LES-PINS	8 372 €	10 770	19 250 €
49	CCBV	LA MENITRE	3 773 €	8 423	12 796 €
49	CASVL	LE PUY-NOTRE-DAME	2 249 €	4 907	9 962 €
49	CASVL	LE COUDRAY-MACOUARD	- €	3 992	8 211 €
49	CCBV	LES BOIS D'ANJOU	4 793 €	10 584	31 435 €
49	CASVL	LES ULMES	1 078 €	3 000	4 768 €
49	ALM	LOIRE-AUTHION	- €		79 283 €
49	CASVL	LONGUE-JUMELLES	12 428 €	27 427	56 014 €
49	CASVL	LOURESSE-ROCHEMENIER	1 609 €	3 646	13 103 €
49	CCBV	MAZE-MILON	10 708 €	23 624	27 032 €
49	CASVL	MONTREUIL-BELLAY	- €	15 971	32 765 €

49	CASVL	MONTSOUREAU	- €	6 537	6 537 €
49	CASVL	NEUILLE	7 688 €	10 334	10 334 €
49	CASVL	PARNAY	- €	3 000	4 305 €
49	CASVL	ROU-MARSON	1 194 €	3 000	6 973 €
49	CASVL	SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	- €	4 557	7 175 €
49	CASVL	SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	1 000 €	3 000	6 673 €
49	CASVL	SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE	2 419 €	5 422	10 081 €
49	CASVL	SOUZAY-CHAMPIGNY	1 394 €	3 021	5 845 €
49	CASVL	TUFFALUN	3 228 €	7 186	20 826 €
49	CASVL	TURQUANT	1 078 €	3 000	5 262 €
49	CASVL	VARENNES-SUR-LOIRE	3 362 €	7 595	15 468 €
49	CASVL	VARRAINS	2 265 €	5 068	5 068 €
49	CASVL	VAUDELNAY	2 091 €	4 632	13 819 €
49	CASVL	VERRIE	1 000 €	3 000	8 329 €
49	CASVL	VILLEBERNIER	2 615 €	5 854	7 931 €
49	CASVL	VIVY	4 587 €	10 282	15 637 €
COMMUNES DU MAINE-ET-LOIRE			118 681 €	304 843 €	735 126 €